



# UFC-Que Choisir Argenteuil

## LES ASSURANCES AFFINITAIRES

*L'assurance affinitaire est une garantie d'assurance facultative proposée avec un produit ou un service, pour le protéger contre divers risques : casse, perte, vol, annulation... :*

- *Assurances souvent vendues lors du passage en caisse chez DARTY ou FNAC, avec la première prime remboursée, ce qui sert de prétexte pour obtenir votre RIB*
- *Lors de la souscription à un abonnement téléphonique, vol ou casse.*
- *Par certains fournisseurs d'énergie, contre les risques de fuites.*

*Le montant des primes est souvent modeste (moins de 10 € par mois) ce qui les rend « indolores ». Le commerçant recueille à cette occasion vos coordonnées bancaires.*

*La SFAM et ses filiales ont multiplié et dupliqué ces contrats de façon frauduleuse.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le délai de rétractation pour ce type de contrat est passé de 14 à 30 jours. Après un an, il peut être résilié à tout moment sans justification.*

*Avant de souscrire à ce type de contrat, vérifiez si ces risques ne sont pas déjà couverts par vos autres contrats d'assurances.*

*Nous avons constaté que en cas de sinistre, il est très difficile d'obtenir les garanties promises (la liste des exclusions est infiniment longue)*

### **A retenir :**

*Sous prétexte de vous faire bénéficier d'une ristourne exceptionnelle de 10 ou 20 €, le vendeur vous demande de lui confier un RIB.*

*ATTENTION : Que va-t-il faire de vos données bancaires ?*

*N'avez-vous pas coché une case de souscription à une assurance ?*

**NE JAMAIS DONNER DE RIB LORS D'UN PAIEMENT AU COMPTANT**